

Communiqué de presse

Paris, le 15 janvier 2024

Signature d'une convention triennale entre l'Agence nationale de la Recherche et l'Association Française des Pôles de Compétitivité

Lundi 15 janvier 2024, l'Agence nationale de la recherche (ANR) et l'Association Française des Pôles de Compétitivité (AFPC) annoncent la signature d'une convention de partenariat triennale pour optimiser leur soutien auprès des acteurs nationaux de l'innovation. Par cet engagement, Thierry Damerval, Président-Directeur général de l'ANR et Jean-Luc Beylat, Président de l'AFPC, expriment leur volonté mutuelle de renforcer leurs actions communes au service de la croissance économique et industrielle française par l'innovation, sur tout le territoire.

L'Agence nationale de la recherche a pour mission de financer et de promouvoir la recherche française sur projets, de stimuler l'innovation en favorisant l'émergence de projets notamment collaboratifs pluridisciplinaires et d'encourager les partenariats entre des équipes de recherche des secteurs public et privé. Elle vise également à renforcer le positionnement de la recherche française au niveau européen et mondial.

De son côté, l'AFPC fédère les Pôles de compétitivité et a une forte capacité à mener des actions transversales auprès d'eux. Elle est aussi leur porte-parole et a pour mission notamment de soutenir, promouvoir et accompagner les PME et ETI innovantes des Pôles de Compétitivité par des actions fédératrices.

Respectivement mobilisés pour accompagner le déploiement de la politique nationale d'innovation, l'ANR et l'AFPC collaborent déjà depuis plusieurs années au travers d'un groupe de travail opérationnel pour améliorer l'accompagnement et le soutien à l'ensemble des acteurs de la recherche partenariale sur le territoire. La signature d'une convention de partenariat triennale a vocation à développer les actions communes, à joindre les compétences, et à articuler expertises, services, labels et réseaux respectifs, au bénéfice des acteurs socio-économiques et des entreprises pour les rendre plus compétitifs et en capacité de mieux répondre aux enjeux des transitions.

« L'implication des pôles aux objectifs du gouvernement de réindustrialiser la France, la rendre plus compétitive et innovante a été saluée le 27 mars 2023 par le ministre en charge de l'industrie, Roland Lescure, lors de l'annonce des résultats de la labellisation de 55 pôles de compétitivité pour la phase V (période 2023-2026). Les pôles peuvent apporter des solutions et cas d'usages à des développements industriels. Leurs rôles sont amont avec une identification de compétences technologiques et en aval, un appui aux filières/marchés. Ce partenariat qui existe depuis une dizaine d'années et qui se concrétise, ce jour, par la signature d'un protocole triennal a notamment pour objectifs principaux de mieux structurer et accompagner les partenariats public-privé, d'articuler les échelles régionale/nationale/Europe et de créer un écosystème ANR-AFPC : catalyseurs d'innovations », déclare Thierry Damerval, Président-directeur général de l'ANR

« Nous sommes convaincus qu'une politique d'innovation forte passe par un accroissement des interactions public-privé qui a toujours été un maillon faible du système Français. Depuis toujours, l'ANR a travaillé avec les pôles compétitivité sur ce sujet pour, en amont du marché, favoriser la recherche mixte public-privé et faire émerger des innovations technologiques et sociétales. Cette convention entre l'ANR et l'AFPC vise à amplifier cette démarche portée par les nouveaux moyens de l'ANR pour la recherche partenariale via la loi de programmation de la recherche. » Jean-Luc Beylat – Président de l'AFPC.

Un partenariat pour accélérer l'innovation, partout en France

Ce premier partenariat, qui a vocation à renforcer la recherche partenariale entre les secteurs publics et privés, s'inscrit dans une démarche générale de soutien à l'innovation portée par l'ANR et l'AFPC. Ainsi, la mise en œuvre de leur collaboration pour l'atteinte des objectifs communs, s'illustre par le déploiement de plusieurs actions concrètes, parmi lesquelles :

- Un travail d'identification des projets de recherche financés par l'ANR et bénéficiant d'un accompagnement d'un ou de plusieurs pôles de compétitivité, qui recèlent le potentiel d'innovation le plus important.
- La valorisation sur le site web de l'AFPC des projets ANR, labellisés par les pôles, et qui ont donné lieu à des résultats permettant de révéler leur potentiel d'innovation.
- La mise en place d'une stratégie d'accompagnement des pôles aux instruments de financement de l'ANR, notamment ceux en soutien à la recherche partenariale : les [LabComs](#), les [Chaires industrielles](#), les [Pôles Universitaires d'Innovation](#) (PUI), l'instrument de financement « [Projets de recherche collaborative avec des entreprises](#) » (PRCE) de l'[Appel à projets générique](#), par exemple.
- La participation de l'AFPC aux webinaires consacrés aux partenariats public-privé lors des [RDV de l'ANR](#).
- La transmission, par l'ANR, de statistiques présentant le nombre de projets financés par l'Agence ayant été préalablement labellisés par les pôles.
- L'organisation d'un séminaire commun.

À propos de l'ANR

Établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Elle a pour mission de soutenir et de promouvoir le développement de recherches fondamentales et finalisées dans toutes les disciplines, tant sur le plan national, européen qu'international. Elle finance également l'innovation technique et le transfert de technologies, les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé, et renforce le dialogue entre science et société.

L'ANR est aussi le principal opérateur de France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche.

L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets » et a obtenu le label « égalité professionnelle ».

Plus d'information :

www.anr.fr

<https://anr.fr/fr/newsletter/>

À propos de AFPC

L'AFPC (Association Française des pôles de compétitivité) a été créée le 16 décembre 2013 avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la DGE (Direction Générale des Entreprises du Ministère de l'Économie). L'AFPC, en portant la voix des pôles et de leurs plus de 20 000 membres, est en lien direct avec l'État et la Commission Européenne. Elle contribue activement à la politique publique de l'innovation en France et en Europe.

Elle participe à toutes les initiatives qui contribuent au développement des entreprises et de l'emploi. L'AFPC fédère les pôles et a une forte capacité à mener des actions transversales auprès d'eux. Elle est aussi leur porte-parole et a pour mission notamment de soutenir et promouvoir les PME et ETI affiliées par des actions fédératrices.

Plus d'information : www.afpc.eu

Contacts presse

ANR : contactpresse@agencerecherche.fr - 01 78 09 80 70

AFPC :